

**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
LA NIÈVRE**

RÉUNION DU 25 JANVIER 2008

Présidence de M. Marcel CHARMANT

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

*(M. Gilbert Payet, Préfet de la Nièvre,
assiste à cette séance de questions orales d'actualité.)*

**– Question orale d'actualité posée par M. Lassus, adressée à
M. le Préfet de la Nièvre**

**Objet : Devenir des formations technologiques et
professionnelles**

M. le Président :

La parole est à M. Lassus.

M. Lassus :

Monsieur le Président, monsieur le Préfet, mes chers collègues, en avant-première, j'ai fait déposer sur table un document qui illustre ce qu'était mon lycée et ce qu'il deviendra à la suite de la réforme.

Je vous fais part de ma question.

Monsieur le Préfet, les informations dont nous disposons concernant l'avenir des formations technologiques et professionnelles du lycée Maurice Genevoix de Decize provoquent de très fortes inquiétudes dans le Sud-Nivernais.

La remise en cause de plusieurs filières professionnelles est de nature à fragiliser considérablement cet établissement et à émettre un doute sur sa pérennité à terme. Il ne restera plus qu'une seule filière technologique à Decize, ce qui est insuffisant à garantir l'attractivité de ce lycée.

Pour de nombreux élèves de ce territoire, ce sont d'importantes difficultés de scolarisation qui vont devenir évidentes. Où vont aller les élèves en difficulté en fin de classe de troisième, qui ne pourront accéder à une seconde générale ?

Par ailleurs, des filières MDS et MDC disparaissant, c'est mettre fin à l'une des voies d'accès principales au BTS PME-PMI de Decize, ce qui veut dire qu'à brève échéance, lui aussi risque d'être mis à mal.

Est-il bien raisonnable, sachant que la formation est primordiale pour le maintien de l'emploi d'une région, de supprimer une filière qui, comme le reconnaissent les employeurs du Sud-Nivernais, forme des jeunes employés à 100 % sur Decize et son territoire ?

Les informations dont je dispose à ce jour indiquent que le lycée Maurice Genevoix de Decize ne serait pas le seul établissement nivernais à connaître des difficultés de cet ordre.

Nous souhaitons, monsieur le Préfet, que vous interveniez auprès de M. le Recteur pour qu'il n'ajoute pas une pierre aux difficultés structurelles du Sud-Nivernais et, plus généralement, du Département, qu'il redonne à nos lycées les formations dont le monde économique a besoin et notamment le bassin decizois à l'heure où le dynamisme des élus locaux permet l'activation d'une des plus grandes zones d'industrialisation de la Nièvre au Four à Chaux.

M. le Président :

La parole est à M. le Préfet.

M. le Préfet :

Tout d'abord, je vous remercie, monsieur le Président, de m'accueillir une nouvelle fois au sein de votre assemblée pour cette séance de questions orales d'actualité.

Monsieur le Conseiller général, mesdames et messieurs les Conseillers généraux, d'emblée, je souhaite vous préciser que les propositions d'évolution de la carte des formations doivent être examinées aujourd'hui même en Comité technique paritaire académique. Puis, elles le seront en Commission académique de l'Education nationale.

La carte des formations de l'enseignement professionnel, qui est proposée, prend en compte plusieurs éléments extrêmement importants :

- la rénovation de la voie professionnelle, avec notamment la mise en œuvre progressive des baccalauréats professionnels en trois ans et l'ouverture de nouveaux CAP ;
- l'ajustement quantitatif de l'offre, sachant que la capacité d'accueil de l'académie est, il faut le souligner, nettement surdimensionnée et je donnerai des chiffres extrêmement précis, s'agissant, en particulier, de Decize ;
- l'offre de formations même des établissements ;

- l'existence de baccalauréats professionnels en deux ans ;
- l'équilibre entre l'offre de formations de l'enseignement privé et de l'enseignement public pour éviter les concurrences sur un même territoire.

Le lycée de Decize offre actuellement des formations dans deux grands domaines.

Dans le tertiaire, c'est un BEP « Métiers du secrétariat » et un BEP « Métiers de la comptabilité ».

La spécialité « comptabilité » connaît des difficultés de recrutement extrêmement importantes depuis plusieurs années.

Compte tenu de la faiblesse des effectifs sur le secteur du recrutement du lycée, l'ouverture d'un baccalauréat professionnel souhaitée par certains dans le domaine du secrétariat créerait une concurrence directe à la filière STG et risquerait de la mettre en danger, ainsi que l'ensemble du BTS à terme, le baccalauréat professionnel restant, en effet, un diplôme menant à l'insertion professionnelle.

Dans le domaine industriel, deux BEP sont aujourd'hui offerts : l'un sur la maintenance des systèmes industriels, qui est suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans ; l'autre sur les métiers de la production mécanique informatisée.

Ces sections connaissent également un déficit d'attractivité important malgré une insertion professionnelle très satisfaisante à la sortie et des besoins économiques avérés.

Aujourd'hui, huit élèves sont inscrits en première année du BEP « Maintenance des systèmes industriels ». Quatre élèves seulement sont en deuxième année de ce BEP.

S'agissant des métiers de la production mécanique informatisée, six élèves sont en première année et neuf en deuxième année.

Tels sont les effectifs de ces deux BEP !

Le lycée professionnel Pierre Bérégovoy de Nevers connaît également des difficultés de recrutement.

C'est ainsi qu'a été présentée la proposition, qui est discutée aujourd'hui même en Comité technique paritaire académique et qui le sera ensuite en Commission académique de l'Education nationale, de fermer la filière « Maintenance » au lycée professionnel Pierre Bérégovoy afin de pouvoir la maintenir et la conforter au lycée de Decize, l'établissement préparant par ailleurs au baccalauréat professionnel. Parallèlement, il est

proposé de fermer la filière productique à Decize pour pérenniser cette filière sur le lycée professionnel Pierre Bérégovoy qui a déjà expérimenté le baccalauréat professionnel « Technicien d'usinage ».

En contrepartie, compte tenu des besoins économiques du bassin d'emploi de Decize, l'ouverture d'un CAP « Conduite des systèmes industriels » est proposée au lycée de Decize.

Telles sont les précisions que je suis en mesure à ce jour de porter à votre connaissance, en rappelant que toutes ces propositions sont encore en cours de discussion.

– Question orale d'actualité posée par M. Hourcabie, adressée à M. le Président du Conseil général

Objet : Observatoire du projet minier de Lucenay-lès-Aix

M. le Président :

La parole est à M. Hourcabie.

M. Hourcabie :

Monsieur le Président, au cours de l'année 2007, notre collectivité a été informée du dépôt de deux demandes de concession du gisement de charbon de Lucenay-lès-Aix, dont nous connaissions depuis longtemps les ressources, mais qui, jusqu'alors, n'avait pas donné lieu à projet d'exploitation.

A votre initiative, nous en avons débattu à plusieurs reprises au sein de cette assemblée et avec les habitants des communes concernées, avant de prendre la décision de créer un Observatoire environnemental et économique dont vous êtes le Président. Cet Observatoire est destiné à évaluer quelles pourraient être les conséquences d'un tel projet tant sur l'environnement ou la santé que sur le développement économique et social de notre département.

Le contexte de ce dossier a été largement abordé au cours des débats du Grenelle de l'environnement sans que nous ayons connaissance depuis d'une prise de position sur le sujet. L'Observatoire ne s'est pas réuni, quant à lui, dans une période récente et je pense que vous avez eu raison, monsieur le Président, de ne pas le faire dans cette période pour ne pas politiser le débat qui doit rester serein.

Pouvez-vous nous indiquer néanmoins, monsieur le Président, où en est ce dossier dont l'importance est évidente pour mon canton, en particulier, et notre département, en général, et qui

fait l'objet d'une attention soutenue de la part des élus du Conseil général dans leur ensemble.

M. le Président :

Monsieur le Conseiller général, comme vous avez bien voulu le rappeler dans votre question, dès l'origine du dépôt du premier projet de concession du gisement charbonnier de Lucenay, j'ai et nous avons souhaité que l'information la plus complète et la plus transparente soit donnée, d'abord, aux membres de notre assemblée, puis à l'ensemble des élus de la région concernée.

Par ailleurs, nous avons initié et soutenu la démarche conduite par le Pays de Nevers – Sud-Nivernais pour informer et débattre avec l'ensemble de la population. C'est ainsi que quatre réunions publiques à l'occasion desquelles chacun a pu s'exprimer ont été organisées : une à Decize à l'attention des élus et une dans chacune des trois communes concernées.

A la suite de cette information et au terme des délais légaux d'instruction locale du dossier, deux projets d'exploitation et de demande de concession minière ont été transmis par M. le Préfet de la Nièvre au Ministère en charge d'examiner ces demandes. A l'époque, il s'agissait du Ministère de l'Industrie.

Dans le même temps, comme nous nous y étions engagés au cours de la période de consultation des populations concernées par le projet, nous avons installé un Observatoire économique et environnemental du projet minier dont l'objectif a été clairement défini, d'abord par notre assemblée, puis par l'ensemble des partenaires qui y siègent. Il est chargé de réunir toutes les informations nécessaires sur les conséquences économiques et environnementales de ce projet pour le site et les communes concernées.

L'Observatoire a été officiellement créé le 22 février 2007 et ses membres m'ont fait la confiance de me désigner à la Présidence. Une base de données documentaires a été constituée et mise à disposition de l'ensemble des membres. Un projet de déplacement a été envisagé pour visiter un site d'exploitation. A ce jour, cette visite remise à plusieurs reprises n'a toujours pas pu être organisée, mais elle demeure d'actualité.

En revanche, nous avons participé à une rencontre nationale organisée au Havre sur le « charbon propre » et également à la réflexion organisée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sur le Grenelle de l'environnement, en saisissant notamment le groupe de travail concerné par le dossier intéressant la Nièvre.

L'évolution de l'instruction du dossier de concession a été suspendue pendant toute la phase de travaux du Grenelle de l'environnement. M. le Ministre Jean-Louis Borloo vient tout juste de m'apporter une réponse dont je vous donne connaissance :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu me faire connaître le point de vue du Conseil général de la Nièvre sur le projet d'exploitation d'un gisement de charbon et de mise en place d'une centrale thermique dans votre département.

« Je tiens à vous remercier pour la contribution éminente que le Conseil général de la Nièvre a apportée à l'étude des multiples enjeux de ce projet.

« Je tiens également à souligner le rôle positif joué par vos services qui ont organisé, auprès des communes et populations directement concernées, plusieurs réunions d'information et un débat fructueux. La concertation est, en effet, indispensable compte tenu de l'ampleur du projet, de ses retombées pour l'emploi et l'économie du Département, mais aussi de ses enjeux environnementaux.

« En ce qui concerne ces enjeux environnementaux qui ont d'ailleurs soulevé des questions lors des réunions publiques que vous avez conduites, il est évident que les centrales électriques au charbon sont fortement émettrices de CO₂. Dans ces conditions, la programmation pluriannuelle des investissements de production préconise le remplacement des capacités de production de semi-base, c'est-à-dire fonctionnant environ 4 000 heures par an, par des cycles combinés à gaz, deux fois moins émetteurs de gaz à effet de serre.

« Toutefois, la production électrique à partir de charbon étant amenée à se développer à l'échelle mondiale, la France considère que tout doit être mis en œuvre pour rendre compatible ce type de production électrique avec la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Notre pays se doit d'être un acteur important dans le développement des technologies de "charbon propre".

« Pour ce qui concerne le projet minier, les deux demandes de concession en concurrence ont fait l'objet d'une enquête publique et les dossiers sont actuellement en cours d'examen dans mes services. Il sera procédé à une analyse exhaustive des différents aspects de chacun des projets en présence : exploitation en mine à ciel ouvert ou en galeries souterraines, solutions envisagées pour limiter les émissions de CO₂,

conséquences sur la ressource en eau, retombées économiques et sociales... A cet égard, vos analyses et votre point de vue seront des plus utiles.

« Je puis donc vous assurer que le Gouvernement sera particulièrement attentif aux différents aspects de ce dossier, dans le souci légitime de préservation des intérêts des populations concernées et de l'environnement.

« Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. »

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce courrier, les projets de concession déposés sont toujours à l'étude. Nous pouvons espérer une évolution des choses dans les mois à venir.

Considérant l'importance de ce projet pour notre département, il m'a semblé souhaitable de déconnecter ce dossier des enjeux électoraux locaux et d'attendre le renouvellement de nos assemblées locales en mars prochain pour réunir de nouveau les membres de l'Observatoire. Pour autant, comme vous pouvez le constater, ce dossier fait l'objet d'une attention constante et d'un suivi attentif de notre part.

A l'issue de cette session, j'adresserai votre question et ma réponse, ainsi que la lettre du Ministre aux membres de l'Observatoire. Etant donné qu'elles seront par ailleurs publiées sur notre site, chaque Nivernaise, chaque Nivernais pourra les consulter.

– Question orale d'actualité posée par M. Lebeau, adressée à M. le Préfet de la Nièvre

Objet : Situation de la maternité de Clamecy

M. le Président :

La parole est à M. Lebeau.

M. Lebeau :

Monsieur le Préfet, suite à l'annonce de fermeture de la maternité en mars prochain par l'Agence Régionale d'Hospitalisation, les élus locaux, les membres du conseil d'administration de l'hôpital de Clamecy et le Conseil général se sont fortement mobilisés aux côtés des usagers, pour faire infléchir cette décision qui va à l'encontre des intérêts de santé publique sur ce territoire, lequel souffre déjà d'une perte de démographie médicale.

(A cet instant, des personnes présentes dans les tribunes du public, prenant place en retrait de M. Lebeau et brandissant des affiches, manifestent leur opposition à la décision de fermeture de la maternité de Clamecy.)

Au nom de l'égalité d'accès aux soins, mais également parce que sont observés des indicateurs élevés de pathologies, de comportements à risques et de situations d'isolement qui fragilisent la population nivernaise, deux recours au Tribunal Administratif ont été présentés, l'un, par l'Association des Usagers et, l'autre, par les membres du conseil d'administration de l'Hôpital de Clamecy. Pourtant, le Tribunal Administratif a confirmé sa décision de fermeture de la maternité.

Un appel a été engagé par l'Association des Usagers, alors que le cours des événements semble déjà tout écrit.

Le Conseil général déplore ce processus voulu irréversible par l'ARH au motif de moyens médicaux jugés insuffisants.

Faut-il rappeler qu'en 1994 déjà, le Schéma régional d'organisation sanitaire prévoyait la fermeture de la maternité ? Cette intention avait été reportée suite à la mise en place d'un protocole de suivi au sein du Réseau du Haut-Nivernais constitué des professionnels libéraux, des professionnels de la maternité et des professionnels médico-sociaux du Conseil Général, pour garantir la sécurité en gérant le risque pendant la grossesse.

Aujourd'hui, cette organisation a fait ses preuves puisque, depuis 1995, aucun incident n'est à déplorer, le réseau de santé assurant pleinement sa fonction de prévention et d'orientation de toutes les patientes, y compris des femmes référencées les plus à risques vers des établissements hospitaliers disposant de services pédiatriques et de réanimation.

Aussi, compte tenu des enjeux de santé, le Conseil général ne peut se résigner et maintient l'idée selon laquelle la maternité constitue un équipement de proximité essentiel dans le dispositif d'accompagnement et de suivi de toutes les femmes enceintes du Haut-Nivernais.

Très engagé dans l'évolution de la réorganisation qui se profile, le département de la Nièvre cofinance l'étude lancée par le conseil d'administration de l'hôpital pour que les futures mamans du territoire de Clamecy et des environs conservent l'accompagnement médical indispensable à leurs besoins.

Monsieur le Préfet, je vous remercie de bien vouloir indiquer à notre assemblée particulièrement attentive à cette question l'état

d'avancement de ce dossier sensible pour l'ensemble de la population du nord du Département, ainsi que les contours de l'offre de service en périnatalité qui, nous l'espérons, prendra toute la mesure des besoins des populations et des compétences déjà existantes sur le territoire.

M. le Président :

La parole est à M. le Préfet.

M. le Préfet :

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers généraux, les séances des Conseils municipaux et des Conseils généraux, comme celles des assemblées parlementaires, sont publiques. En revanche, contrepartie de cette règle, le public n'a pas le droit d'y faire la moindre manifestation.

Je ne peux que regretter que cette enceinte soit utilisée pour cette manifestation. Je vous invite à réfléchir aux conséquences, notamment à l'attitude qui pourrait être la vôtre par rapport à d'autres demandes similaires. C'est aujourd'hui l'hôpital de Clamecy et – pourquoi pas ? – demain d'autres types de causes qui pourraient être mises en avant en séance, en particulier des questions au Préfet, afin de permettre la diffusion de certaines images et faire de cette enceinte un tel lieu d'expression.

Je le répète, je vous invite à y réfléchir.

La logique aurait voulu que je me retire et que je refuse de répondre à la question.

Je me bornerai à rassembler de manière extrêmement concrète mes propos.

Vous connaissez et je connais les motifs qui ont été à l'origine de la décision de la fermeture de la maternité de Clamecy. Les motifs que j'ai découverts à mon arrivée sont extrêmement graves, touchant tout simplement à la sécurité des mères et des enfants, compte tenu notamment de l'insuffisance de sages-femmes et de pédiatres.

Aujourd'hui, chacun est face à un choix.

Pour ma part, je comprends parfaitement et je trouve tout à fait normal que les personnels de la maternité, les élus et la population se battent par tous les moyens contre une mesure qu'ils contestent.

J'espère néanmoins que, parallèlement à ce combat, les mêmes élus, le personnel et l'ensemble de la Direction de l'hôpital sont prêts à se projeter dans l'avenir et à discuter notamment des

projets présentés en contrepartie, s'agissant, en particulier, du centre de périnatalité ou du service médical d'urgence.

Chacun doit faire ses choix.

Merci, monsieur le Président.

M. le Président :

Monsieur le Préfet, je ne peux que confirmer vos propos relatifs aux débats au sein de cette assemblée. Les sessions sont ouvertes au public, lequel ne peut cependant pas manifester en séance.

– Question orale d'actualité posée par M. Eymery, adressée à M. le Président du Conseil général

Objet : Grand Prix de France de F1

M. le Président :

La parole est à M. Eymery.

M. Eymery :

Monsieur le Président, après les déclarations faites l'année dernière tant par M. Ecclestone que par la Fédération Française de Sport Automobile sur le devenir du Grand Prix de France de Formule 1, la presse nationale se fait régulièrement l'écho de perspectives d'organisation de cette manifestation internationale en région parisienne après 2009.

A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion, au sein de cette assemblée, de manifester notre attachement au maintien de l'organisation du Grand Prix de France de Formule 1 dans la Nièvre, sur le circuit de Nevers – Magny-Cours, pour 2008, alors que son inscription au calendrier international était menacée, et pour 2009, mais également au-delà des engagements contractuels qui nous lient jusqu'à cette date.

Le projet « Magny-Cours 2 » sur lequel nous travaillons devrait apporter aux organisateurs de l'épreuve les garanties de qualité d'accueil, de sécurité, d'organisation matérielle et sportive qu'ils attendent pour le déroulement du Grand Prix.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le Président, où en sont les négociations actuelles avec la Fédération Française pour l'organisation du Grand Prix de F1 2008 et 2009 et quelles sont les perspectives pour l'avenir ?

M. le Président :

Monsieur le Conseiller général, à la suite des déclarations diverses des autorités sportives et du détenteur des droits du Championnat de Monde de Formule 1 l'année dernière, nous avons été confrontés à deux problèmes à la fois liés et néanmoins différents.

Le premier concernait le souhait de la Fédération Française de Sport Automobile de ne pas inscrire le Grand Prix de France de Formule 1 au calendrier du championnat 2008.

Le second résidait dans la déclaration de Bernie Ecclestone indiquant que le site de Magny-Cours ne remplissait plus les conditions, en particulier en termes d'hébergement et d'accessibilité, mais également, dans une moindre mesure, au titre des installations du circuit demandées pour l'organisation d'un Grand Prix de Formule 1.

En ce qui concerne le Grand Prix 2008, nous avons pris l'initiative, en lien avec le Conseil régional de Bourgogne qui est notre principal partenaire dans ce dossier et avec la Société du circuit, de demander à la Fédération Française d'organiser le Grand Prix de F1 2008 à Magny-Cours, avec la possibilité d'un soutien renforcé de la part des collectivités locales. Je renvoie au communiqué commun que nous avons publié le jour du Grand Prix, le 1^{er} juillet 2007.

Notre demande a été fortement soutenue par M. le Premier Ministre et M^{me} la Ministre en charge des Sports qui ont notamment obtenu de Bernie Ecclestone l'inscription sans condition du Grand Prix de F1 2008 à Magny-Cours au calendrier du Championnat du Monde.

La Fédération Française de Sport Automobile a donc confirmé l'inscription du Grand Prix 2008 et nous a fait savoir qu'elle souhaitait en être de nouveau le promoteur-organisateur, sollicitant une participation financière accrue des collectivités locales et des acteurs locaux pour faire face aux difficultés rencontrées pour équilibrer l'épreuve.

Comme je vous l'avais indiqué lors de la réunion à huis clos de notre assemblée consacrée à ce dossier, j'ai pris l'attache des collectivités et des partenaires locaux pour réunir un tour de table financier en soutien au Grand Prix 2008.

A ce jour, les assurances qui nous ont été données, notamment de la part du département du Cher, de la ville de Nevers, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre, de la Chambre de Métiers et les confirmations que nous attendons de la participation de la ville de Moulins et peut-être du département de l'Allier doivent nous permettre de réunir le

complément financier attendu pour le financement de l'épreuve 2008.

Par courrier du 15 octobre 2007, confirmation a été donnée au Président de la Fédération Française d'un engagement complémentaire de 750 000 € pour 2008 des collectivités locales, soutenues par les deux Chambres consulaires. Cet engagement a été réaffirmé lors de la rencontre le lendemain avec M^{me} Bachelot.

Cet engagement correspond à la moitié de l'estimation qui est la nôtre du besoin de financement complémentaire, l'autre moitié devant être, selon nous, de la responsabilité de la Fédération Française.

Parallèlement à cette question du Grand Prix 2008 et pour faire suite aux demandes de Bernie Ecclestone et aux annonces diverses qui ont couru les rédactions sur l'éventualité d'un Grand Prix à Paris à compter de 2009, la Fédération Française de Sport Automobile et le Gouvernement ont lancé un appel à projets pour un site susceptible d'accueillir l'épreuve à compter de 2010, sachant que le contrat liant la Fédération Française, le Département et le circuit de Magny-Cours pour l'organisation du Grand Prix est valable jusqu'en 2009 inclus. Il est à préciser que le contrat qui lie la Fédération Française de Sport Automobile à Bernie Ecclestone est lui-même valable jusqu'en 2011.

Lors de notre session du 31 août dernier, nous avons décidé de travailler à l'élaboration d'un projet « Magny-Cours 2 » qui permette à notre équipement de concourir l'appel à projets et de continuer à accueillir le Grand Prix de France au-delà de 2009.

Afin de répondre à l'ensemble des éléments demandés pour satisfaire aux conditions d'accueil de cette épreuve nationale, nous avons également pris des contacts avec un certain nombre de promoteurs et de porteurs de projets dans la perspective d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement, tant quantitatives que qualitatives, du public et des partenaires de la F1. Plusieurs de ces contacts, déjà présentés à la presse, sont en voie d'aboutir, de même que l'évolution des travaux d'aménagement de l'autoroute jusqu'à Magny-Cours, pour le moins !

Je peux donc vous indiquer aujourd'hui que nous serons en mesure de vous présenter dans le courant du mois de mars et de présenter à nos partenaires sportifs et institutionnels une proposition globale et complète d'aménagements et de réalisations publiques et privées, qui constituera notre réponse à

l'appel à projets lancé par le Gouvernement et la Fédération Française de Sport Automobile.

Ce n'est qu'après la prise de décision que nous engagerons les études et les travaux à réaliser sur le circuit, même si d'ores et déjà les équipes du circuit et celles du Conseil général travaillent sur le dossier et son financement.

Nous mettons à profit le temps qui nous est donné pour constituer autour du circuit, de la Société d'exploitation et de la manifestation sportive de premier plan que constitue le Grand Prix de F1 un large partenariat. Il s'agit, bien entendu, de la Nièvre, mais aussi d'une région plus large dans laquelle la Bourgogne, le Centre et l'Auvergne sont concernés ; sans oublier qu'il s'agit du Grand Prix de France auquel le Gouvernement, par les déclarations du Premier Ministre, a fait part de son attachement.

Notre dossier a des atouts que nous entendons défendre et promouvoir. Le circuit existe et il est homologué. Dans une période où il faut considérer, d'une part, le souci environnemental, celui de la lutte contre les nuisances, et, d'autre part, la rareté de l'argent, j'ai la conviction que le circuit de Magny-Cours représente le meilleur site.

– Question orale d'actualité posée par M. Balleret, adressée à M. le Préfet de la Nièvre

Objet : Réforme de la carte judiciaire

M. le Président :

La parole est à M. Balleret.

M. Balleret :

Monsieur le Préfet, lors de la rencontre organisée à la Préfecture du Cher en octobre dernier entre M^{me} la Ministre de la Justice et les élus concernés à propos de la future carte judiciaire dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges, un profond désaccord a été exprimé avec le projet de suppression de trois tribunaux d'instance de la Nièvre sur quatre – Château-Chinon, Clamecy et Cosne – ainsi qu'avec la disparition programmée du pôle d'instruction de Nevers.

Cette position qui avait déjà été exprimée par l'ensemble des acteurs du dossier que vous aviez vous-même réunis à la Préfecture de la Nièvre a été confirmée par écrit à M^{me} le Garde des Sceaux.

Le refus de ces mesures arbitraires et technocratiques, éloignées de l'examen des réalités concrètes, est justifié par un rappel du contexte local : la distance entre Nevers et les trois arrondissements laisserait de très nombreux citoyens – et surtout les plus modestes – à plus d'une heure de route de la juridiction la plus proche, et ce à mettre en regard avec les coûts modestes, comparativement aux services rendus, du fonctionnement de cette justice de proximité à visage humain, dans des conditions qui satisfont nos concitoyens.

A ce jour, notre interrogation sur la mise en œuvre de la carte judiciaire dans la Nièvre est restée sans réponse. Nous ne pouvons que confirmer notre désapprobation quant à la forme qui consiste à ignorer les responsables politiques, les professionnels et les citoyens, ainsi que notre opposition sur le fond de la réforme.

Pouvez-vous, monsieur le Préfet, nous donner les informations que nous sommes en droit d'attendre sur ce dossier ?

M. le Président :

La parole est à M. le Préfet.

M. le Préfet :

Monsieur le Conseiller général, mon cher Maître, d'abord, je me réjouis de constater que cette question n'est assortie d'aucune manifestation. Pourtant, de nombreuses ont été organisées sur ce sujet extrêmement délicat et sensible.

Je ne mésestime pas les éléments liés à la difficulté des relations avec le chef-lieu de Département et au contexte social particulier de zones importantes du département de la Nièvre.

Cela dit, lorsque vous parlez de décisions technocratiques et éloignées des réalités du terrain, je voudrais vous retourner à tous une question.

Imaginons un instant que, nous adressant à la population, nous lui demandions quel est l'effectif minimal d'un tribunal. Après avoir fait le tour des réponses, je doute qu'une personne de bon sens réponde : 0,1 magistrat, 0,2, 0,3 ou 0,4 magistrat.

Or aujourd'hui, quel est l'effectif en magistrats du Tribunal d'Instance de Château-Chinon ? 0,4 ! Quel est l'effectif en magistrats du Tribunal d'Instance de Clamecy ? 0,4 !

Ainsi, pour les deux Tribunaux d'Instance, l'effectif n'est même pas d'un magistrat !

Une deuxième remarque est aussi à prendre en compte, s'agissant du problème de l'immobilier, lequel il est vrai se pose, non pas dans la Nièvre, mais dans d'autres départements, et ce de manière extrêmement grave.

M'intéressant au problème du coût de fonctionnement des Tribunaux d'Instance, le Premier Président et le Procureur Général de la Cour d'Appel de Bourges m'avaient « avoué », si je puis dire, qu'un Tribunal d'Instance connaît des problèmes sérieux en termes d'immobilier, le coût de réparation représentant la totalité du budget d'investissement de la Cour d'Appel de Bourges.

Effectifs de magistrats et, dans certains cas, problèmes de fonctionnement liés à l'immobilier sont de vrais éléments à prendre en compte. S'agissant de l'immobilier, il est parfois dit que les collectivités locales en assurent la prise en charge. Est-ce vraiment une réponse ? Que ce soit l'Etat ou la collectivité locale, ne s'agit-il pas toujours d'argent public ?

Si je pose ces questions, monsieur le Conseiller général, c'est pour vous faire part d'une réflexion après analyse de ce dossier.

Lorsque le Ministère de l'Intérieur a procédé à des jumelages d'arrondissements, nous avons bien deux Sous-préfets pour un arrondissement, puis, dans un deuxième temps, l'équivalent de 0,5 Sous-préfet par arrondissement. C'était alors considéré comme le non-respect d'une carte des arrondissements.

Avant même cette réforme, s'agissant de Château-Chinon et de Clamecy, n'étions-nous pas dans une situation dans laquelle on affichait la présence de Tribunaux d'Instance ? Mais il se trouve que l'on organisait déjà la présence de magistrats en fonction, non pas d'une organisation théorique, mais des besoins de la justice et des justiciables.

Où en est aujourd'hui la réflexion ?

Certes, nous attendons les décisions de M^{me} la Garde des Sceaux. Il est fortement question d'essayer de faire en sorte de ne pas supprimer les trois Tribunaux d'Instance et de s'efforcer d'en conserver un, notamment en redéfinissant son territoire afin d'accroître l'activité sur ledit Tribunal.

S'agissant des Tribunaux d'Instance qui seraient supprimés sur le papier, comme vous le savez, des solutions sont également étudiées, telles que les points d'accès au droit, les Maisons du Droit et de la Justice et les audiences « foraines » tenues par des magistrats qui se déplaceraient afin de pouvoir examiner les dossiers. Il convient également d'envisager d'améliorer l'usage

des technologies de l'information et de la communication, notamment dans ce département qui a beaucoup investi dans ce domaine.

Toute une série de réflexions est donc en cours pour essayer de trouver le meilleur compromis possible. Nous attendons très rapidement l'officialisation de ces décisions.

M. le Président :

Merci, monsieur le Préfet.

Ainsi s'achève notre séance de questions orales d'actualité.
